

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS, Danièle OLIVIER, Philippe LECLERC, Raymond DEMOLLIENS, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Romain FRANÇOIS, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mrs Amaury VANDEPUTTE qui donne pouvoir à Mr DENORME, Mme Pascale PICARD qui donne pouvoir à Madame Maryline VASSEUR.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal procède conformément à l'article 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée. Monsieur Pierre MALINGUE désigné accepte cette fonction.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2019

Dans les questions diverses, à la demande de Monsieur MALINGUE, la phrase « un coffret a été posé sur le haut du talus retaillé et il craint donc une fragilisation de ce Talus » est remplacée par « un coffre de trottoir a été posé sur le bas du talus retaillé et il craint donc une fragilisation de ce talus ». Le compte rendu est alors approuvé sans observation par 13 voix.

3) ORGANISATION DU SERVICE CANTINE

Madame le Maire précise que la commission scolaire propose la mise en place d'un second service à la cantine à compter de la rentrée scolaire 2019-2020. Cette proposition fait suite à la demande des délégués de parents d'élèves et des représentants de l'association « les petits sessoliens ». Cette modification nécessiterait l'embauche d'un 4^{ème} Agent en charge de l'animation qui interviendrait de 12h00 à 13h30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de la commission scolaire par 13 voix.

4) FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRES ET APPROBATION DES REGLEMENTS MODIFIES

Monsieur Philippe LECLERC, adjoint en charge des affaires scolaires, indique que 13 familles ont répondu sur la proposition de nouvelle organisation du service de cantine notamment sur le prix du repas qui passerait à 4.60 €. Deux familles ont répondu négativement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'augmenter le prix du repas et le fixe à 4,60 €.
- De maintenir le prix de l'étude surveillée à 1.50 € par séance et le prix de la garderie à 2.20€/jour.
- D'approuver deux modifications aux règlements suivants :

- 1) Etude surveillée : point 3 du règlement « **inscriptions et fréquentation** » : le nombre d'inscriptions maximum passerait de 25 à 15.

2) Cantine : point 4 du règlement « réservations et redevances » : Le prix du repas est porté à 4.60 € à compter de la rentrée 2019-2020.

- De modifier les contacts téléphoniques en supprimant le numéro du portable de l'agent et en le remplaçant par celui de l'adjoint en charge des affaires scolaires sur les règlements cantine et garderie.

5) INDEMNITES 2019 DU TRESORIER PRINCIPAL

Madame le Maire présente l'état relatif aux indemnités de conseil de Madame LACROIX pour l'année 2019 qui s'élève à 398,47 € brut.

Elle propose donc au conseil municipal de lui allouer cette indemnité de conseil au taux de 100%.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide d'accorder, par 12 voix pour et 1 abstention, à Madame Françoise LACROIX, trésorier du Grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019.

6) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « SOMME NUMERIQUE POUR LA TELEPHONIE »

Madame le maire insiste sur l'intérêt de participer à un marché mutualisé de prestations de services de communications électroniques en groupement de commandes afin de bénéficier d'économies tarifaires sur ces services.

Le conseil municipal,

Vu l'article 28 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2019 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie » portant sur les services de communications électroniques et de connectivité associée ;

DECIDE :

Article 1 :

De faire adhérer la commune de Saint-Sauflieu au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la Commune ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Indique que l'accord d'une subvention au titre de la DETR a été donné pour les travaux de réfection des toilettes .
- Envisage de rechercher des subventions pour assurer des travaux d'entretien de l'orgue.
- Signale qu'une réunion publique concernant les travaux de la D 1001 est prévue le 19 septembre à 18h30.

Madame Danièle OLIVIER

L'association APREMIS a lasuré le bardage du bâtiment périscolaire.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

Les travaux de voirie rues Gargault et du 20 mai 1940 sont quasiment terminés.

Monsieur Philippe LECLERC

L'ALSH s'est bien déroulé malgré l'annulation de sorties en raison de la canicule.

Monsieur Patrick SCHIMEL

Signale avoir été pris à partie par des agriculteurs très mécontents du réaménagement de la rue du 20 mai 1940.

Monsieur Romain FRANCOIS

Signale que plusieurs personnes prennent le sens interdit rue du 20 mai 1940.

Monsieur Pierre MALINGUE

Présente un courrier à Madame le Maire remis par Monsieur SAVOYE concernant l'état de la rue de la Wardieu.

Rappelle le mauvais état du panneau stop de la rue Madeleine. Madame le Maire demande à l'adjoint chargé de la voirie de réfléchir sur le positionnement du support.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h 15.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD